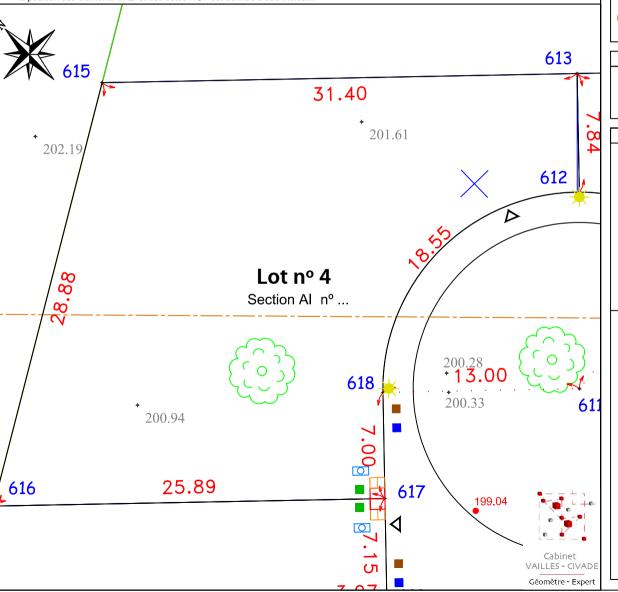


PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE Lot nº 4 Echelle 1/250

La limite de propriété est définie par la ligne reliant les points : 612-613-615-616-617-618-612

NOTA:

- Le présent plan exprime les dispositions générales du lot. Il est susceptible de variation ou modification en fonction des nécessités techniques et/ou administratives, tant en ce qui concerne les équipements que les dimensions.
- Les cotes entre les points sont en mètres. (ex : 20.00)
- la position des éléments VRD et des côtes NGF est donnée à titre indicatif.



Département de la Haute-Garonne

Commune de ROUFFIAC-TOLOSAN **Allée Charlary**

Section Al nº ...



Surfaces :

753 m² Lot:

SDP autorisée : 250 m²

Légende : Limites périmétriques du lot. Représentation fiscale pour information. Limite non ædificandi. Clôture légère. État des lieux. Talus.

Borne OGE nouvelle.

Borne OGE existante. ⊡ Clou d'arpentage.

Regard Téléphonique

Coffret GAZ

Coffret Electrique Niche AEP

Regard Eaux Usées

Regard Eaux Pluviales

Accès imposé

Candélabre

Arbre existant

Arbre projeté

Cote projet

197.24 Côte altimétrique TN

Côte altimétrique projet